

## Pierre-Marie PORY-PAPY : un acteur discret de l'abolition de l'esclavage

Né le 3 mai 1805 à Saint-Pierre et mort le 27 janvier 1874 à Versailles, Pierre-Marie Pory-Papy, l'avocat abolitionniste, élu municipal de Saint-Pierre et F. M. , a joué un rôle décisif dans les événements qui ont précipité la mise en œuvre de l'abolition en Martinique en 1848.

Pierre-Marie Pory-Papy est né d'un couple de métis martiniquais qui n'ont pu déclarer leur fils à l'état civil qu'un an après sa naissance, après avoir pu faire reconnaître officiellement leur affranchissement (le statut d'esclaves privait les personnes de tout état civil officiel). Jeune homme, il fréquente les milieux abolitionnistes autour de Cyril Bissette et à 27 ans, il s'embarque pour l'Hexagone afin d'y faire des études. Il étudiera ainsi le droit à Aix-en-Provence puis à Paris, avant de s'inscrire au barreau à Saint-Pierre, préfecture de la Martinique. Il est le premier avocat de couleur du territoire.

En mai 1848, il occupe la fonction de premier adjoint de la commune de Saint-Pierre. Chargé de la police, il défie le maire Hervé, issu des rangs des propriétaires esclavagistes, en ordonnant la libération de Romain, un homme réduit en esclavage qui avait été condamné sur plainte du maire pour avoir joué du tambour lors d'une journée de travail, répondant à la demande de la foule massée devant la prison où il était enfermé. Informé, le maire convoque le Conseil municipal pour inverser la décision de Pory-Papy, mais celui-ci vote en faveur de Pory-Papy, et vote de surcroît l'abolition immédiate de l'esclavage à Saint-Pierre.

Alors que la nouvelle se répand, les populations réduites en esclavage se soulèvent et sont réprimées au Prêcheur. La révolte menace alors de se propager dans toute l'île, et le gouverneur, le général Rostoland, vivement encouragé par Pierre-Marie Pory-Papy qui souhaite éviter un bain de sang, décide de signer le décret interdisant l'esclavage dans la colonie. Hervé démissionne le lendemain, faisant de Pierre-Marie Pory-Papy, le nouveau maire de Saint-Pierre le 24 mai 1848.

En Martinique, la Loge *L'Union* de Saint-Pierre, bien que non constituée officiellement depuis 1840, informait les ateliers d'esclaves des environs, de toute la teneur de la presse en France à leur sujet.

Les membres de la Loge pierrotine étaient des hommes entre trente et quarante ans, presque tous de couleur, souvent de condition sociale aisée, dont certains ont même accédé à de hautes responsabilités publiques depuis l'avènement de la République de février. C'était le cas de François Procope, commissaire de police à Saint-Pierre pendant les événements de mai 1848, Eugène Clavier, avocat et nommé juge à la Cour d'Appel en 1848, Louis Anatole Lapalun, avocat, Alfred Agnès, négociant, maire de Saint-Pierre après les événements de 1848.

Ces frères travaillaient en rangs serrés derrière Pory-Papy, futur initié. Son initiative du 23 mai, soutenue par Jean-Baptiste Cochinat, d'amener le Conseil municipal de Saint-Pierre à voter en faveur de l'abolition de l'esclavage en Martinique, avait été mûrie collectivement.

Pory-Papy fut reçu Franc-Maçon, le 10 janvier 1849 au sein de la loge parisienne *La Clémentine Amitié*, connue pour sa sensibilité à la cause de l'émancipation des esclaves.

( Source : Léo Ursulet *Les francs-maçons et l'abolition de l'esclavage aux Antilles Françaises / Louis A. Franc-maçonnerie, libres de couleur et abolitionnisme à la Martinique (1738-1848)* ). Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe )